



Ville de Créteil

## Appel à projet pour la galerie d'art contemporain de la Ville de Créteil

Créteil est une ville de plus de 90 000 habitants réunissant une grande diversité d'offres et d'acteurs culturels. Outre un riche vivier d'associations culturelles et d'artistes, la commune est dotée de huit équipements socio-culturels et de plusieurs équipements culturels structurants : la Maison des Arts et de la Culture de Créteil (scène nationale), le Centre Chorégraphique National de Créteil et du Val-de-Marne, un Conservatoire à Rayonnement Régional, un réseau de quatre médiathèques, les cinémas d'art et essai du Palais et une galerie d'art contemporain municipale.

Depuis plus de 20 ans, cette galerie d'art contemporain permet de présenter au public le travail d'artistes en arts visuels. La politique municipale dans le domaine culturel a en effet vocation à contribuer au développement et à la diffusion de l'art contemporain auprès du plus grand nombre, et à favoriser la création sur son territoire, en particulier dans le domaine des arts visuels.

Lors de sa fermeture au public en 2020 en raison du contexte sanitaire, elle a accueilli des artistes en résidence. L'expérimentation s'est poursuivie en 2020-2021 avec l'accueil d'une résidence de recherche, puis en 2021-2022 avec l'accueil de deux duos d'artistes en résidence de création autour des endroits secrets, chéris, familiers dans l'espace public de Créteil.

Pour la saison 2022-2023, la Ville souhaite confier la galerie d'art contemporain à un collectif d'artistes accueillis en résidence de création pour mener un travail faisant dialoguer sport et création artistique.

### **I. Présentation de l'appel à candidature**

La direction de la Culture souhaite permettre à des artistes plasticiens professionnels de mener à la galerie d'art contemporain de Créteil un travail de recherche et de création et d'y présenter leurs productions. Il s'agit de faire découvrir ces artistes, de les soutenir dans leurs démarches singulières pour donner à voir la diversité de la création contemporaine, en prise notamment avec les sujets d'actualité et contribuant à penser et à éclairer les enjeux de notre société.

Cet appel à projet s'adresse à tout collectif pluridisciplinaire d'artistes, intégrant un.e ou plusieurs artistes en arts visuels et au moins un.e artiste axant son travail sur les arts numériques. Il est possible d'imaginer par exemple que le collectif intègre un.e ou plusieurs artistes en arts du mouvement (si le projet artistique envisage des interventions à l'extérieur de la galerie).

Néanmoins, il est tout à fait possible d'imaginer des formes performatives. (Cf. page 7 du présent appel à projets).

Cet appel à projets porte sur la période du **16 janvier 2023 au 12 octobre 2024** et comprend :

- Une résidence de recherche, d'expérimentation et de création artistique
- En juin 2023, une première exposition destinée à présenter et à valoriser le travail des artistes, leur processus de création via des œuvres existantes, ainsi que le début de leur travail de recherche (exposition qui devra être présentée en juin 2023 durant 4 semaines au minimum)
- Début décembre 2023, une « ouverture d'atelier » sur plusieurs jours au cours de laquelle les artistes se rendent disponibles, pendant leur recherche et travail de création, pour rencontrer les publics. Il s'agira d'un moment d'échange et de partage permettant aux publics de découvrir le travail en cours, la création en train de se faire.
- Plusieurs temps de rencontre entre les artistes et les publics qui pourront prendre des formats variés et devront être pensés en partenariat avec la direction de la Culture au cours de la résidence (temps participatifs, ateliers...).
- Pendant les Jeux Olympiques, durant l'été 2024, un stage de pratique artistique sera proposé aux Cristoliens.nes.
- En septembre-octobre 2024, une seconde exposition destinée à présenter le travail de recherche et les œuvres créées par les artistes sur et pour le territoire de Créteil (exposition qui devra être présentée durant 4 semaines au minimum).

Dans ce cadre, les artistes se voient confier la galerie d'art contemporain municipale de Créteil durant 21 mois, **du 16 janvier 2023 au 12 octobre 2024**.

## **1. Thème de la résidence : création et sport**

### **Un contexte cristolien qui favorise le dialogue entre création et sport**

Si la création et le sport sont au cœur de nombreux projets qui s'amorcent dans la perspective des Jeux Olympiques 2024, notamment en lien avec l'appel à projet Olympiade Culturelle-Paris 2024, cette thématique est d'autant plus pertinente à Créteil qui présente un contexte spécifique.

La Ville de Créteil possède de nombreuses ressources dans le domaine sportif (associations multiples et dynamiques ancrées de longue date sur le territoire, équipements nombreux et diversifiés, présence de sportifs professionnels de haut niveau) et soutient fortement ces acteurs sportifs dans leur diversité, favorisant notamment la pratique sportive du plus grand nombre.

Cette politique volontariste a permis à Créteil d'obtenir quatre lauriers du label « Ville active et sportive » ainsi que le label Terre de jeux et d'être retenue comme centre de préparation pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.

Tenant compte de ce contexte, de ces ressources multiples, du souhait de la direction de la Culture de poursuivre le développement de projets collaboratifs avec la direction des Sports, et considérant plus globalement l'opportunité de s'inscrire dans la dynamique des Jeux Olympiques, la Ville souhaite axer cette résidence artistique à sur un thème faisant dialoguer sport et création.

A titre d'information, Créteil dispose sur son territoire de 3 complexes sportifs multidisciplinaires, 4 piscines et 12 gymnases . La Ville de Créteil accueille une île de loisirs nautiques, ainsi que la Fédération Française de handball avec son nouvel équipement national : la Maison du handball.

Par ailleurs, Les arts et les sports peuvent sembler relever de domaines différents. Les premiers regroupent « *les œuvres humaines destinées à toucher les sens et les émotions du public* »<sup>1</sup>. Les seconds sont « *l'ensemble des exercices physiques se présentant sous forme de jeux individuels ou collectifs, donnant généralement lieu à compétition, pratiqués en observant certaines règles précises* »<sup>2</sup>. Pourtant, l'un et l'autre sont intimement liés. En effet, les arts et les sports sont le ciment des cultures humaines, ils font appel aux sens et sont un vecteur d'émotions, à la fois individuelles et collectives, en procurant un plaisir partagé aux publics ainsi qu'aux personnes qui les pratiquent. En ce sens, ils marquent l'esprit collectif, et engendrent des modifications de société.

Sports et création artistique sont également porteurs de valeurs communes : « l'excellence, l'inclusion, la diversité culturelle, l'universalisme »<sup>3</sup>, partage, accomplissement et respect de soi... Les associations culturelles et sportives, nombreuses à Créteil, fonctionnent autour de ressorts identiques : le militantisme est le même dans les deux cas, le sport comme la pratique d'une activité artistique font l'objet d'une transmission, d'un apprentissage, d'une discipline, ils favorisent la rencontre, l'émulation, l'émancipation, l'inclusion, des expériences partagées, l'expression etc (ce qui fait sens dans une société de plus en plus individualiste, marquée par diverses formes de repli, qui plus est après la période de pandémie et les situations d'isolement qu'elle a générées).

Enfin, un projet croisant création artistique et sport favorisera une dynamique de mixité des publics, en touchant notamment des sportifs.ves et des artistes amateurs.trices.

## **Un thème au cœur de l'histoire de l'art à continuer de questionner**

Depuis l'Antiquité, les artistes représentent ce qui est considéré comme le corps parfait de l'athlète. Si l'art est à la recherche de la perfection esthétique, le sport cherche à atteindre la perfection du geste sportif ainsi que la meilleure performance. Artistes et sportifs prennent également le contre-pied de cette beauté idéale en mettant en avant des corps différents, d'autres esthétiques, d'autres types de performances. Dans le domaine de l'art, *Les baigneuses* de Pablo Picasso ou *Papa gymnastique* de Jean Dubuffet témoignent de cette démarche de ne plus correspondre aux canons de beauté. Dans le domaine sportif, avec le développement de l'handisport, il s'agit d'élargir et d'adapter à tous les corps, de valoriser la performance sportive sous toutes ses formes. Plus récemment, l'apparition du « positiv body » constitue un réel phénomène de société dont s'empare notamment les jeunes générations, phénomène qu'il est intéressant de questionner et éclairer, notamment à travers le regard des artistes.

Au-delà de ces valeurs et concepts partagés s'opèrent aujourd'hui des rencontres et un entremêlement fort des disciplines sportives avec les arts (en arts visuels, spectacles vivants, cinéma, création numérique...). Il ne s'agit plus de rendre compte des performances des sportifs ou de donner à voir la manière dont s'est tenu un événement sportif, mais d'intégrer directement les disciplines artistiques aux événements sportifs, ne faisant qu'un avec la manifestation sportive, ou s'invitant dans des lieux dédiés initialement à la pratique du sport. Ainsi, certains artistes viennent par exemple directement performer et créer une œuvre pendant des matchs et compétitions, créent des spectacles sur ou à partir de disciplines sportives ou encore proposent des installations dans des piscines ou des stades, par exemple. Ils créent ainsi une mixité des publics - néophytes et avertis.

---

<sup>1</sup> Définition du dictionnaire Larousse : <https://www.larousse.fr/>

<sup>2</sup> Définition du dictionnaire Larousse : <https://www.larousse.fr/>

<sup>3</sup> Valeurs mises en avant notamment dans l'appel à projets-Olympiades culturelles. [Olympiade Culturelle - Paris 2024](#)

Par ailleurs, les Jeux Olympiques 2024 intègrent désormais officiellement des formes d'expression artistiques aux compétitions sportives : le break dance est une nouvelle discipline sportive et la natation synchronisée à présent dénommée « natation artistique » est pleinement reconnue comme un sport à dimension artistique.

Dans le cadre de cette résidence artistique, il s'agit donc de proposer un projet qui saura réunir, interroger, éclairer ces deux disciplines qui s'appuient sur des valeurs communes, de travailler la question du corps, le geste technique / artistique. Ce travail de création artistique pourra prendre des formes diverses et emprunter au codes de plusieurs disciplines artistiques. Il est possible d'envisager de le décliner en-dehors de la galerie, par exemple dans l'espace public, en lien avec un équipement sportif, sous la forme de performance etc.

## **2. Objectifs du projet**

- Projet interdisciplinaire, il sera pensé en lien avec l'événement des Jeux Olympiques de Paris 2024 (du 26 juillet au 11 août 2024), en amont et en aval de ceux-ci, la ville de Créteil étant centre de préparation pour les sportifs olympiques.
- A travers cette interdisciplinarité création et sport, il s'agit de proposer une approche différente des arts visuels et de favoriser ainsi la mixité et la venue de nouveaux publics.
- Favoriser l'accès des Cristoliens.nes à l'offre culturelle et artistique et les sensibiliser à la diversité des formes artistiques,
- Contribuer au développement et à la diffusion de la création dans le domaine des arts visuels auprès des Cristoliens.nes,
- Accompagner et soutenir le travail d'artistes professionnels dans le domaine des arts visuels,
- Provoquer la rencontre et les échanges entre les artistes et les publics, initier ceux-ci à la démarche de création artistique et les inviter à y prendre part,
- Conduire un projet de recherche et de création faisant l'objet de partenariats avec les acteurs locaux, dont des acteurs sportifs, susceptibles d'enclencher une dynamique collective,
- Favoriser la transversalité via un projet mêlant des domaines a priori distincts : les arts, les cultures et les disciplines sportives,
- Créer une œuvre artistique originale dans un but de monstration, de donner à voir et à partager.

## **3. Action artistique et culturelle**

De façon générale et en tenant compte des conditions et des règles sanitaires en vigueur, les artistes s'engageront dans une démarche de transmission donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui les anime et le processus de création qu'ils mettent en œuvre.

Au cours des diverses étapes du projet, les artistes proposeront des temps de transmission, de médiation, d'échanges et d'actions artistiques participatives aux différents publics cristoliens. Ces interventions pourront par exemple prendre les formes suivantes :

- Découvertes du travail en cours de recherche
- Rencontres autour d'une technique artistique ou processus particulier de création
- Ateliers
- Stage
- Temps de formation
- Temps de rencontres intergénérationnels,
- Gestes artistiques conçus et mis en œuvre avec la participation des publics
- « Goûters artistiques » avec les enfants des centres de loisirs, qui pourront avoir des formes variées : échanges, s'essayer à une pratique, un outil particulier, aborder une thématique artistique...
- « Apéritifs artistiques » avec les tout-publics, idem le format pourra varier.

La liste n'est pas exhaustive et sera à imaginer en lien avec la direction de la Culture en fonction du projet retenu.

Cette démarche sera à inscrire sur le territoire avec l'aide de la direction de la Culture qui facilitera la mise en contact des artistes avec les acteurs locaux pour mener des actions partenariales.

## **II. Cadre et conditions de l'accueil des artistes**

L'appel à projet s'adresse exclusivement à des artistes franciliens car il n'est pas possible de les loger à Créteil (aucun logement ne sera pris en charge en amont ou durant la période de présence des artistes à Créteil).

La période de mise à disposition de la galerie d'art contemporain est prévue lundi 16 janvier 2023 à au samedi 12 octobre 2024.

La galerie, située au 10 avenue Mitterrand à Créteil, s'étend sur une surface totale de 90m<sup>2</sup> sur deux niveaux. Elle est équipée de sanitaires et d'un petit espace cuisine.

Cette mise à disposition se traduira par la prise en charge par la Ville de l'intégralité du montant des loyers et charges afférentes dont : abonnement électricité, téléphone et connexions internet, suivi technique et entretien des locaux par les services de la Ville.

Un responsable logistique peut être mobilisé lors des temps forts pour aider aux montages et démontages des expositions, lors des vernissages, pour amener ou déplacer du matériel etc.

Une convention d'accueil en résidence d'artistes et de mise à disposition de la galerie sera signée entre la Ville et les lauréats. Il précisera le cadre juridique et financier de l'accueil des artistes à la galerie d'art contemporain de Créteil.

Afin de faire vivre le lieu et favoriser le contact avec les habitants, une présence sur les lieux est demandée aux artistes, notamment a minima un jour par semaine durant les périodes d'expositions.

Les artistes bénéficieront d'une allocation de résidence d'un montant total de 24 000 euros nets, montant global pour l'ensemble des artistes du collectif (les frais de transport et de nourriture sont à inclure dans cette enveloppe). Une enveloppe supplémentaire de 4 000 euros pourra être allouée pour de l'achat de matériel et pour la production, ainsi que la communication.

Dans la bourse des 24 000 euros est inclus 1000 euros par exposition pour la création de celles-ci et 150 euros pour le droit d'exposition, également par exposition. Dans l'enveloppe de mise en œuvre, 1000 euros seront dédiés à la communication : création d'un visuel et déclinaisons.

Des actions partenariales pourront être menées dans la galerie ou dans d'autres équipements municipaux.

Les éventuelles interventions dans l'espace public nécessitent une demande d'autorisation à adresser au minimum de deux mois avant l'événement à la direction de la Culture qui fait le lien avec les services municipaux compétents.

### **III. Modalités de mise en œuvre du projet**

- **En amont du lancement du projet**

Le collectif d'artistes participera à plusieurs temps de rencontres au cours desquels il présentera son travail, sa démarche artistique et le projet qu'il souhaite mener au sein de la galerie à divers acteurs culturels, socio-culturels, sportifs et éducatifs cristoliens.

- **Au cours de la résidence et des périodes d'expositions**

Les artistes seront accueillis en résidence pour une durée de 21 mois leur temps de présence s'articulera de la façon suivante:

- 30 heures dédiées à l'appropriation
- 70 heures pour la création
- 40 heures pour les actions de transmission et médiation (ateliers, rencontres, médiation lors des expositions, etc.

Soit un total de 140 heures.

Les artistes s'engagent à travailler en co-construction avec la direction de la Culture. Ils se rendront disponibles pour des temps de travail collectifs réguliers, un bilan intermédiaire et produiront à l'issue du projet un bilan, ainsi qu'un retour d'expérience détaillés de la résidence et des deux expositions mises en œuvre. Ces bilans et retours d'expérience feront l'objet d'un échange avec la direction de la Culture. L'objet est de proposer à la fois une archive – en rassemblant dans un document les images et les textes produits – et un regard analytique de celui-ci.

- **Accompagnement par la direction de la Culture**

La direction de la Culture pourra s'appuyer sur son expérience en matière d'accueil et d'accompagnement d'artistes en résidences d'une part, et de projets artistiques notamment dans l'espace public, pour assurer un suivi régulier du projet adapté et apporter son aide aux artistes pour faciliter la mise en œuvre de leur projet.

Le suivi du projet mis en œuvre par les artistes sera assuré par la direction de la Culture qui se chargera plus spécifiquement de :

- Accompagner les lauréats dans leur découverte et leur approche du territoire et de ses forces vives
- Aider les lauréats dans la mise en œuvre logistique et matérielle du projet
- Faciliter la mise en contact des artistes avec les acteurs et habitants qui pourraient être associés au projet

## **IV. Modalités de sélection des lauréats**

### **1. Les candidatures**

Le collectif doit posséder un numéro de Siret, un Kbis ou un numéro d'inscription à la Maison des artistes, l'URSSAF, l'Agessa ou une association reconnue d'utilité publique.

Les artistes devront être en mesure de dégager le temps nécessaire pour s'impliquer pleinement dans ce type de projet et être en capacité d'animer les temps de transmission et de médiation attendus en lien avec le projet qu'ils développeront à la galerie d'art contemporain de Créteil.

Le dossier de candidature doit comprendre seulement 4 pièces jointes en format PDF (poids maximum de l'ensemble : 7 Mo).

- Une note d'intention artistique originale sur le projet développé et ses enjeux (2 pages A4 maximum)
- Un dossier présentant le collectif : curriculum vitae à jour, présentation de la démarche artistique, leurs coordonnées complètes (adresse postale, adresse e-mail, téléphone), date et lieu de naissance, lieu de vie actuel et référence d'affiliation.

Des photos et des plans de la galerie et de ses abords sont joints en annexe.

La direction de la Culture est susceptible de contacter les candidats pour toute demande de précision.

L'ensemble du dossier est à envoyer sous format PDF avant le **3 octobre 2022** à minuit par envoi électronique aux adresses suivantes : [culture@ville-creteil.fr](mailto:culture@ville-creteil.fr)

Une réponse sera adressée aux candidats au plus tard le **6 octobre 2022**.

## 2. Le jury

Les candidatures seront étudiées par un jury composé d'élus de la Ville de Créteil, de la directrice et de membres de la direction de la Culture de la ville de Créteil, de professionnels de la culture et des arts visuels.

La présentation devant jury aura lieu **le 12 octobre 2022**. Un e-mail sera envoyé aux candidats leur précisant leur heure de passage.

Chaque collectif d'artistes disposera de 20 minutes de présentation du projet qui seront suivies de 25 minutes d'échange avec le jury.

Les candidats seront avertis des décisions du jury par un e-mail dans lequel les réponses seront motivées. Ils pourront contacter la direction de la Culture pour plus d'informations, à l'issue du jury.

## 3. Calendrier

15 septembre 2022 : lancement de l'appel à candidature pour la résidence

3 octobre 2022 avant minuit : date limite de dépôt des dossiers

12 octobre 2022 : Audition des candidats présélectionnés par le jury

16 janvier 2023 : Début de la résidence

12 octobre 2024 : Fin de la mise à disposition de la galerie aux artiste

### Informations pratiques

Galerie d'art contemporain de Créteil

10 Avenue François Mitterrand 94000 Créteil

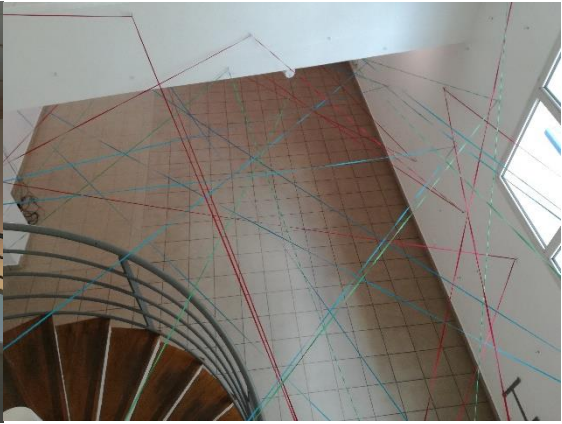
Accès en métro : station Pointe du Lac, Ligne 8

Contact :

[culture@ville-créteil.fr](mailto:culture@ville-créteil.fr)

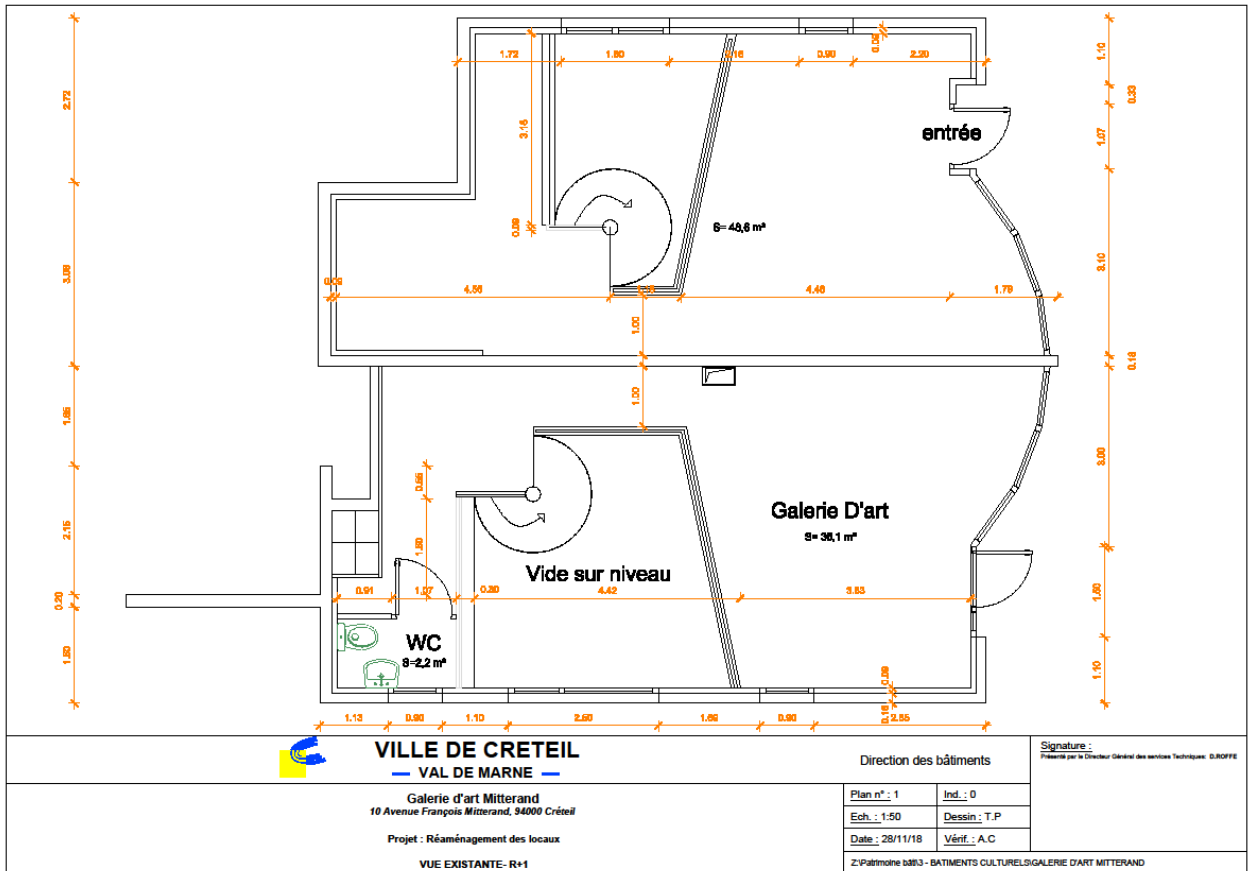


# Photos de la galerie d'art contemporain et de ses abords





# Plans de la galerie d'art contemporain



**VILLE DE CRETEIL**  
VAL DE MARNE

Galerie d'art Mitterand  
10 Avenue François Mitterand, 34000 Créteil  
Projet : Réaménagement des locaux

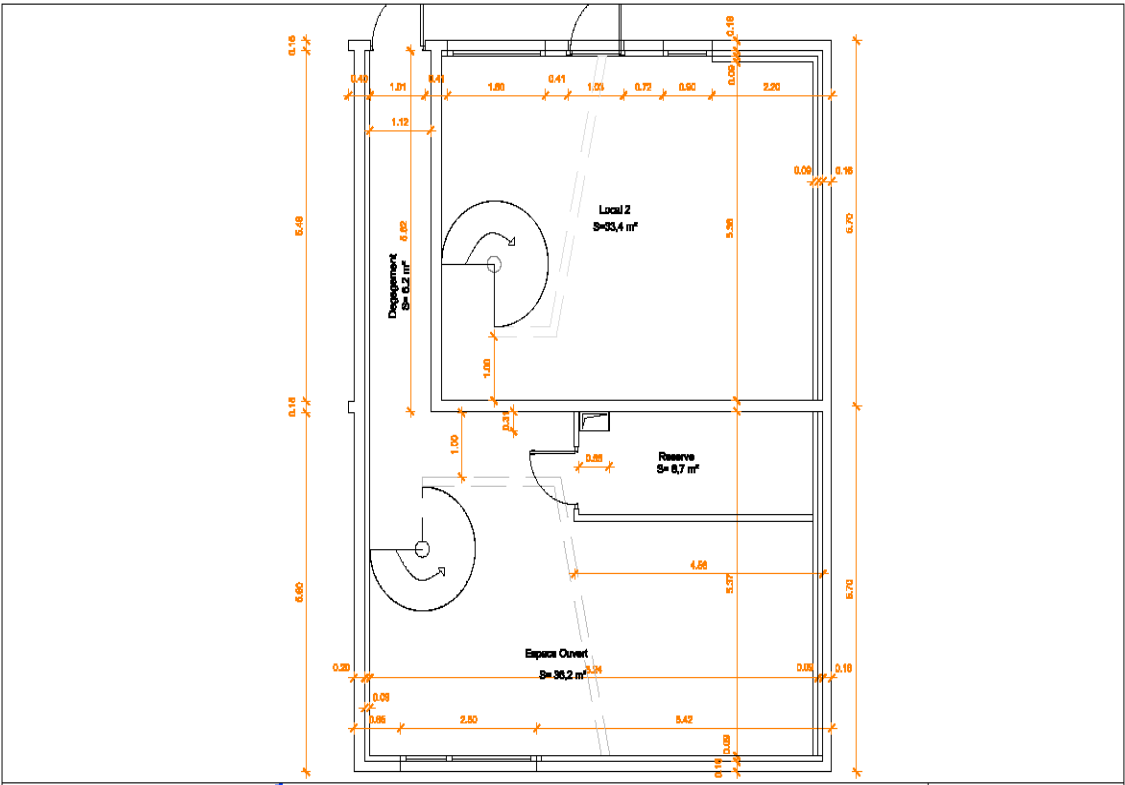
VUE EXISTANTE- R+1

Direction des bâtiments

Signature :  
Président par le Directeur Général des services Techniques : D.ROFFE

Plan n° : 1	Ind. : 0
Ech. : 1/50	Dessin : T.P
Date : 28/11/18	Vérif. : A.C

Z:Patrimoine 0893 - BATIMENTS CULTURELS GALERIE D'ART MITTERAND



**VILLE DE CRETEIL**  
— VAL DE MARNE —

Galerie d'art Mitterrand  
10 Avenue François Mitterrand, 94000 Créteil

Projet : Réaménagement des locaux

VUE EXISTANTE - RDC

Direction des bâtiments

Signature :  
Présenté par le Directeur Général des services Techniques : D.ROFFE

Plan n° : 2	Ind. : 0
Ech. : 1/50	Dessin : T.P
Date : 28/11/18	Vérif. : A.C

Z:Patrimoine bd83 - BATIMENTS CULTURELS GALERIE D'ART MITTERRAND